

## Conférence intergouvernementale

### **« La prise en compte des dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires en vue de l'équité et de la qualité en éducation et pour la réussite scolaire »**

#### Note d'information préliminaire

##### 1. Date et lieu

Conseil de l'Europe, Bâtiment Agora (Salle G 02), Strasbourg, les 14 et 15 octobre 2015.

##### 2. Organisation

Cette conférence intergouvernementale est organisée par l'Unité des Politiques linguistiques - Division des Politiques éducatives, Service de l'Education, Direction Générale II. Elle se tient sous les auspices du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).

##### 3. Objectifs et thèmes

Cette rencontre sera l'occasion d'une discussion entre responsables de l'élaboration de curriculums et de la formation d'enseignants (de toutes les matières scolaires) sur la dimension linguistique de tous les apprentissages et enseignements, et comment prendre cette dimension en compte sans transformer l'ensemble des cours en cours de langue.

La plupart des élèves arrivent à l'école avec les compétences en langue de scolarisation requises pour la communication sociale et informelle. Mais pour les publics scolaires les plus vulnérables, ceux qui utilisent une autre langue pour la communication informelle et, en particulier, pour les apprenants issus de milieux socio-économiques défavorisés, l'acquisition des compétences en langue de scolarisation constitue un enjeu majeur. Et cela l'est pour tous les apprenants, car le développement cognitif est intimement lié au développement du langage.

Chaque matière scolaire (histoire, sciences, mathématiques, etc., y compris la langue de scolarisation comme matière spécifique) a recours à ses propres formes d'expression orale et écrite. Les élèves doivent acquérir ces normes pour pouvoir s'appropriier les contenus enseignés et participer avec succès aux activités scolaires. Déjà à ce stade, l'inclusion sociale est un enjeu majeur.

Il est important de distinguer entre les formes orale et écrite. La forme orale est souvent très contextualisée, et peut faire appel à des aides non-verbales. La forme écrite est en général plus distante du public auquel le discours s'adresse, et doit donc être plus structurée et précise. Trop souvent, on part du principe que, si les élèves sont compétents à l'oral, les compétences en langue écrite suivront naturellement. Et donc qu'il suffit de soutenir les élèves issus de l'immigration jusqu'à ce qu'ils acquièrent le même niveau de communication sociale et informelle des autres élèves. Or, la 'langue académique', davantage basée sur la forme écrite, ne s'acquiert par spontanément ; elle doit être enseignée à tous les élèves tout au long du parcours scolaire.

Le Comité des Ministres a adressé une [Recommandation](#) aux Etats membres sur l'importance de compétences en langue(s) de scolarisation pour l'équité et la qualité en éducation et pour la réussite scolaire.

Cette Recommandation (qui porte la référence (2014)5) propose des mesures à prendre par

- les responsables contenus et des programmes d'enseignement,
- les enseignants, les responsables de la formation initiale et continue des enseignants,

- les équipes de direction des établissements scolaires et autres acteurs éducatifs dans les établissements
- le Conseil de l'Europe

L'Unité des Politiques linguistiques a produit un Guide pour rendre ces mesures plus explicites et concrètes afin d'aider les Etats membres à les mettre en œuvre. Ce Guide sera présenté à la Conférence et constituera la base de son programme.

#### 4. Participants

##### Profil

La conférence s'adresse à des responsables de l'élaboration de curriculums et de la formation d'enseignants de toutes les matières scolaires. Il est donc souhaitable que deux délégués nationaux soient nommés, et que les nominations indiquent les fonctions des délégués ainsi que leurs adresses complètes et informations sur leurs compétences en français et /ou anglais.

D'autres participants pourront prendre part à la conférence dans la limite du nombre de places disponibles.

##### Langues de travail

Les participants devront être capables de travailler en français ou en anglais (les deux langues officielles du Conseil de l'Europe). L'interprétation simultanée sera assurée entre ces deux langues pendant les sessions plénières.

##### Frais de voyage et de séjour

Les frais de voyage et de séjour devront être pris en charge par les autorités en charge des nominations. Le Conseil de l'Europe pourra couvrir les frais d'une trentaine de participants (sur la base d'un par pays) sur demande explicite des autorités lors des nominations. Les demandes seront acceptées selon l'ordre d'arrivée et dans la limite du budget disponible. La date limite de nominations est le 6 juillet 2015.

#### 5. Autres informations

Les délégués sont invités à réserver leur chambre d'hôtel dans les meilleurs délais étant donné que des événements importants se tiennent à Strasbourg en octobre 2015; des informations pratiques ainsi qu'une liste d'hôtels indicative sont proposées [en ligne](#) (voir section Événements / Informations pratiques).

D'autres informations ainsi que le projet de programme et les documents pour la conférence seront disponibles en temps utile sur le site Internet de l'Unité des Politiques linguistiques. ([www.coe.int/lang/fr](http://www.coe.int/lang/fr)).

#### 6. Nominations

Les autorités sont invitées à soumettre leurs nominations  
pour le 6 juillet 2015 à

*Unité des Politiques linguistiques*  
*Conseil de l'Europe - F-67075 Strasbourg Cedex*  
e-mail : [language.policy@coe.int](mailto:language.policy@coe.int)

Après réception des nominations de délégué(e)s, l'Unité des Politiques linguistiques enverra une lettre d'invitation à chaque participant directement.

**Coordination de la Conférence :**  
Johanna PANTHIER, Administratrice  
Unité des Politiques linguistiques  
Tél: (33) (0) 3 88 41 23 84 / 35 33  
CONSEIL DE L'EUROPE - F- 67075 STRASBOURG Cedex  
e-mail : [johanna.panthier@coe.int](mailto:johanna.panthier@coe.int)  
[www.coe.int/lang/fr](http://www.coe.int/lang/fr)